

# **Rapport alternatif du BDF sur le rapport officiel de la Belgique relatif à la mise en œuvre de l'UNCRPD (juin 2020 – juin 2021)**

## **Note méthodologique**

### **Contexte**

Le 14/04/2020, la Belgique a transmis au Comité des droits des personnes handicapées son Rapport officiel 2-3 sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées dans notre pays.

Ce rapport présente une vision forcément subjective, un peu trop « théorique », voire « idéalisée » de l'action des différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale. Dans leur réalité de vie, les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles et à des freins qui restent trop importants.

La société civile a la possibilité de transmettre au Comité des droits des personnes handicapées (Comité) des rapports alternatifs afin de mettre en lumière cet écart entre la théorie et la pratique. Le Comité tiendra compte des rapports alternatifs reçus lors du « dialogue constructif » qu'il aura avec les autorités belges.

Ce dialogue constructif devait normalement avoir lieu en septembre-octobre 2020, à Genève.

### **Un timing incertain**

L'UNCRPD est la convention ONU qui est la mieux suivie par les états membres de l'ONU et par l'associatif. Victime de son succès, le Comité a pris du retard. A cela est venu s'ajouter les incertitudes liées à la crise « covid-19 ».

A ce stade, le Comité a décidé de reporter les dialogues constructifs prévus lors de sa session n°23. Il en sera sans doute de même pour la session n°24.

D'après des informations fiables reçues de l'EDF et du Mécanisme de coordination, il est certain que le « Dialogue constructif » avec la Belgique n'aura pas lieu avant la session de septembre-octobre 2021...

### **Faire pour le mieux**

Dans de telles circonstances, le Conseil d'administration du BDF a décidé de « faire pour le mieux » et de préparer son rapport alternatif comme si le Dialogue constructif aurait lieu en septembre-octobre 2021.

S'il s'avérait que ce n'était pas le cas, des correctifs seraient apportés ultérieurement à ce rapport alternatif en fonction de l'évolution de la situation et de la législation.

### **Participation au rapport alternatif du BDF**

Comme pour les autres rapports alternatifs, le BDF a décidé que seraient invités à participer à la rédaction de son rapport alternatif :

- Les 18 organisations membres du BDF
- Les conseils d'avis existant aux niveaux constitutifs de la Belgique fédérale

## **Modalités pratiques**

Pour la rédaction de ce rapport alternatif, le BDF a besoin de la participation de ses membres et des conseils d'avis de personnes handicapées. C'est pourquoi nous vous soumettons cette note méthodologique et vous demandons d'alimenter la réflexion avec vos remarques, constats de terrain, demandes et, surtout, exemples concrets.

### 1) *Fiches préparatoires*

Le rapport officiel de la Belgique se présente comme un ensemble de réponses de la Belgique aux questions soulevées par le Comité des Droits des personnes handicapées dans sa « List of issues » du 30/04/2019.

Le secrétariat du BDF prépare actuellement 23 fiches thématiques reprenant en parallèle :

- les questions du Comité
- les explications fournies par la Belgique
- les premiers éléments de réflexion rassemblés par le secrétariat du BDF sur base des rapports précédents et de divers échanges qu'il a eu avec ses membres et avec les conseils d'avis existants

Ces fiches seront mises à votre disposition sur le site du BDF à partir du 20 juillet 2020.

Il vous sera demandé de compléter ces fiches, **au niveau de la 3<sup>ème</sup> colonne uniquement** (voir exemple : fiche 1-4), entre le 21 juillet 2020 et le 9 novembre 2020.

### 2) *Travail sur les fiches*

Etant donné les circonstances, le travail sur les fiches se fera principalement par échange d'e-mail.

Le secrétariat du BDF placera les fiches sur la partie réservée de son site Internet.

Deux possibilités :

- soit vous travaillez directement dans la 3<sup>ème</sup> colonne de la fiche, en « suivi des modifications » (méthode la plus claire pour le secrétariat du BDF)
- soit vous travaillez dans un document de type « Word » séparé. Dans ce cas, merci de bien préciser par rapport à quel numéro de la fiche et à quel passage du rapport officiel de la Belgique vous vous exprimez

Dans les deux cas, merci d'enregistrer votre apport en précisant le nom (abrégé) de votre organisation et la date (format : aaaa-mm-jj) et de l'envoyer au secrétariat à l'une des personnes de contact (voir point 7).

### 3) *Types d'apport demandé*

Pour les apports de votre organisation, nous vous demandons d'être :

- court : les membres du Comité des droits des personnes handicapées ne disposent que d'un temps limité pour traiter de la Belgique. Si un texte est long, il ne sera vraisemblablement pas lu !
- précis : la Belgique a une organisation relativement complexe et aucun membre du Comité n'est belge. Il faut donc bien préciser à quelle entité se rapporte votre commentaire, votre question...
- concret : le rapport officiel présente la situation « réglementaire ». Le rapport alternatif du BDF doit expliquer ce que cela implique concrètement pour la personne handicapée dans sa vie de tous les jours.

- actualisé : les contributions peuvent couvrir la période qui suit le dépôt du rapport officiel. L'impact de la crise Covid-19 sur la vie des personnes handicapées doit aussi être rapporté.
- exemplatif : un exemple réel (anonymisé) est souvent le meilleur moyen de faire comprendre pourquoi il y a une différence entre le texte de loi et la réalité de vie. Une publication d'un article de votre association en lien avec le sujet (Internet, journal, magazine, lettre d'information, réseaux sociaux...) est aussi un très bon apport.
- questionnant : les membres du Comité vont diriger le « Dialogue constructif » en posant des questions à la Belgique. Votre apport devrait idéalement se terminer par une question / une demande dont les membres du Comité pourraient s'inspirer...

#### 4) Clôture du travail sur les fiches

Le travail sur les fiches sera clôturé par deux réunions du Comité de suivi du rapport alternatif du BDF qui seront programmées les jeudi 26/11/2020 et 17/12/2020.

En fonction de l'évolution Covid-19, ces réunions seront organisées

- soit à la Finance Tower (Finto)
- soit en visioconférence avec le logiciel « Teams »

Ces réunions auront pour objet de finaliser le travail sur les fiches préparatoires et de se mettre d'accord sur les aspects à mettre prioritairement en évidence dans le rapport alternatif.

#### 5) Projet de rapport alternatif

Sur base des remarques reçues pour chaque fiche, et des indications reçues lors des réunions du Comité de suivi du rapport alternatif, le secrétariat établira le projet de rapport alternatif.

Ce projet sera mis à disposition des personnes de contact, sur la partie réservée du site internet du BDF.

Le travail de finalisation du rapport alternatif fera l'objet de trois réunions.

Ces réunions seront programmées les jeudi 01/04/2021, 22/04/2021 et 20/05/2021. Il est à noter qu'elles pourraient être reportées en fonction de l'évolution du calendrier des réunions du Comité.

Elles auront pour but :

- d'amender le texte du rapport alternatif
- d'arriver à une position commune entre toutes les organisations membres du BDF et les Conseils d'avis de personnes handicapées impliqués
- d'approuver le texte définitif qui sera envoyé au Comité des droits des personnes handicapées

En fonction de l'évolution Covid-19, ces réunions seront organisées

- soit à la Finto
- soit en visioconférence avec le logiciel « Teams »

La finalisation formelle du rapport alternatif sera confiée au CA du BDF.

### 6) Calendrier prévisionnel

Attention, il s'agit d'un calendrier prévisionnel : certains ajustements seront sans doute nécessaires en fonction des circonstances.

Action du secrétariat BDF	Votre action
20/07/2020 : mise à disposition des fiches sur la partie réservée du site Internet du BDF	
	Du 21/07/2020 au 9/11/2020 : vos réponses sur les fiches
	26/11/2020 et 17/12/2020 : réunion du Comité de suivi du Rapport alternatif : finalisation du travail sur les fiches préparatoires
Janvier-février 2021 : rédaction du projet de rapport alternatif	
12/03/2021 : mise à disposition du projet de rapport alternatif sur la partie réservée du site du BDF	
	JE 01/04/2021, JE 22/04/2021 et JE 20/05/2021 : réunions du Comité de Suivi du Rapport Alternatif
CA de juin 2021 du BDF : décision sur la version finale du rapport alternatif du BDF + Conseils d'avis	
+/- 15/07/2021 envoi du Rapport alternatif du BDF au Comité des droits des personnes handicapées	

### 7) Comité de suivi - Personnes de contact dans les organisations membres du BDF et dans les Conseils d'avis

Dans chaque organisation membre du BDF, le secrétariat souhaite avoir 2 personnes de contact. C'est à ces personnes que seront envoyées toutes les demandes.

Il sera demandé aux personnes de contact de :

- recevoir les fiches
- recevoir les demandes du secrétariat du BDF
- organiser la récolte d'informations utiles au sein de son organisation
- répondre aux demandes du secrétariat du BDF
- participer aux réunions du Comité de Suivi du Rapport Alternatif organisées pour finaliser la préparation des fiches et du rapport alternatif du BDF. Si la personne de contact ne peut pas y participer, c'est elle qui identifiera la personne qui la remplacera à cette occasion

### 8) Comité de rédaction - Personnes de contact au secrétariat du BDF

Les personnes de contact au secrétariat du BDF pour ce dossier sont :

- Olivier MAGRITTE : [olivier.magritte@minsoc.fed.be](mailto:olivier.magritte@minsoc.fed.be)
- Anne HAVAERT : [anne.havaert@minsoc.fed.be](mailto:anne.havaert@minsoc.fed.be)
- Boîte générale : [info@bdf.belgium.be](mailto:info@bdf.belgium.be)